



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-GENEST
02 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, et le deux Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PRIGENT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents : 11**

M. CHICOIS Didier, M. JAILLET Pierre, Mme LEMASSON Charlotte, Mme MOURIER Sandra, M. MOUTOT Michel, M. PRIGENT Didier, Mme RACOT Mireille, Mme THIERY Florence, M. VERNADAT Serge

Absente jusque 19h40 : Mme BROSSIN Angélique

Absent jusque 20h20 : M. RAMILLON Jean

Secrétaire de séance : Mme THIERY Florence

Date de convocation : 27 Mai 2021

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 08 Avril 2021 à l'unanimité.

❖ Création d'un poste d'emploi permanent

Compte tenu du congé longue maladie de Mme Thérèse MURACA, il convient de renforcer les effectifs du service secrétariat de Mairie.

Monsieur le Maire propose :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à temps complet pour le secrétariat de Mairie à compter du 1er Juillet 2021.

Ces fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secrétariat de Mairie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Grade	Catégorie	Durée Hebdo.	Nombre
Adjoint Administratif	C	27 h	1
Adjoint Administratif	C	5 h	1
Adjoint Administratif	C	35h	1
Adjoint Technique	C	30 h	1
Adjoint Technique	C	20h00	1

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à temps complet.
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois annexé ainsi proposée,
- **DIT** que les crédits afférents à la création de ce poste ont été inscrits au budget 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement de ce personnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement

❖ **Embauche d'une personne sur un contrat permanent**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'embaucher une personne en mairie sur le poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe à temps complet qui vient d'être créé en vue du remplacement de Mme Thérèse MURACA.

Monsieur le Maire propose :

La candidature de Mme Virginie SANS qui semble avoir le profil pour occuper ce poste.

De supprimer les postes d'Adjoint Administratif pour 17h29 et d'Adjoint Technique pour 17h29 qui sont attribués à Mme Virginie SANS.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le poste d'adjoint administratif principal 2ème classe.
- **APPROUVE** de supprimer les postes d'Adjoint Administratif pour 17h29 et d'Adjoint Technique pour 17h29

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement

❖ **Choix de l'entreprise pour la réalisation du ralentisseur**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, un dossier de demande de subvention a été déposé à la Direction de l'Aménagement et infrastructures (amendes de police) pour la création d'un ralentisseur Rue de la Mairie

Pour ce faire des devis ont été demandés auprès de deux entreprises.

COLAS 2 328,00 € TTC

ENTREPRISE YANNICK RAYMON..... 5 166,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 2 328,00 € TTC

❖ **Attribution du contrat n°3 entretiens de la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de Monsieur Stéphane RAVET il est nécessaire de recruter une personne pour l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire propose la candidature de l'entreprise Yann LAMARGUY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la candidature de l'entreprise Yann LAMARGUY
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat n° 3 avec les prix fixés comme suit :
 - Tonte des pelouses fixée à 280 Euros TTC
 - Désherbage et ramassage des feuilles fixé à 150 Euros TTC
 - Elagage platanes fixé à 300 Euros TTC
 - Entretien haies et carrés potagers fixé à 200 Euros TTC
 - Entretien Cimetière fixé à 450 Euros TTC
 - Arrosage fixé à 500 Euros TTC
 - Conteneurs à ordures fixé à 250 Euros TTC
 - Entretien des gouttières chenaux et regards des bâtiments communaux fixé à 200 Euros TTC
- **AUTORISE** l'entreprise Yann LAMARGUY à commencer ses fonctions le 2 Juin 2021.

❖ **Convention de cofinancement pour les travaux d'extension du centre de secours incendie de Nérès-Les-Bains**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de convention de cofinancement pour les travaux d'extension du centre de secours incendie de Nérès-les-Bains.

Vu la délibération du 17 juillet 2020, (la participation de notre commune est de 1050 Euros)

Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a décidé de réaliser des travaux d'extension au Centre de Secours de Nérès-les-Bains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** le texte de la convention
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer

❖ **Motion concernant la politique énergétique « projet HERCULE »**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion concernant la politique énergétique « projet HERCULE »

Cette motion aborde les risques inhérents à la politique énergétique prévisionnelle gouvernementale, ces décisions impacteraient les collectivités locales et leurs administrés.

Elle traite de la stratégie industrielle concernant l'électricité et le gaz en général et le dossier Hercule en particulier.

Questions Diverses :

- Problèmes de circulation sur RD 50 :
 - ⇒ Demande d'un relevé de vitesse par compte passage à l'UTT
 - ⇒ Demande de prêt de radar pédagogique à l'UTT et à Montluçon
- Panneau signalétique qui gêne sortie de maison
 - ⇒ Demande de déplacement des panneaux auprès de l'UTT
- Courrier d'une candidature spontanée d'une personne de Montluçon
 - ⇒ Pas de poste disponible
- Achat d'un nouvel ordinateur portable
- Remerciements à M. CONRAIRIE pour le don de semences de gazon
- Point sur les travaux en cours
 - L'appartement de l'auberge est habitable, l'auberge est en cours de rénovation.
 - La plateforme Rue de la Mairie est terminée pour l'accueil de la Tritou Mobile et de diverses manifestations à venir.
 - L'aménagement de la croix du bourg avec empierrement se termine.

- Mme Christelle AUROY, architecte du patrimoine a réalisé une expertise structurelle de l'église, nous sommes dans l'attente de son rapport.
- Demande de devis pour la sécurisation du nouveau chemin des fontaines.
- Pose d'un panneau « Sentier des chèvres vers Château de l'Ours »
- Des rencontres sont en cours dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunale et d'Habitat. (PLUIH)
- Des calculatrices seront offertes aux enfants de la commune quittant le RPI pour le collège de Nérès-les-Bains.
- Nomination d'un correspondant Ambroisie en nom de Mireille Racot.
- Une réflexion est en cours pour l'entretien des abords de la mare de Rillat
- Mise en place de panneau (passerelle) et croix (calvaire Pégut)
- Lettre remerciement pour le soutien à la tempête Alex
- La poste ne donnera plus le courrier en fonction des noms mais en fonction des numéros de rue.
- Election Départementale et Régionale le 20 et 27 Juin.
- **Rappel** : Les propriétaires de concession ou de terrain doivent conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien.
- **Diverses Animations :**
 - ⇒ Le 27 Juin Pique-Nique avec le Cabaret des Glinguet (Compagnie Attrape-Sourire et La Volga). La communication sera faite en temps et en heure.
 - ⇒ Le 22 Août Brocante et animation Un été dans mon village.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 Juin

Afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur, les bureaux de vote se tiendront dans la salle socio-culturelle.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et qu'il est préconisé de venir avec votre stylo.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Si vous êtes indisponible ces jours-là, vous pouvez vous rendre sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604> afin d'établir une procuration.

Vu le contexte sanitaire, chaque électeur a le droit d'être en possession de deux procurations.

